



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

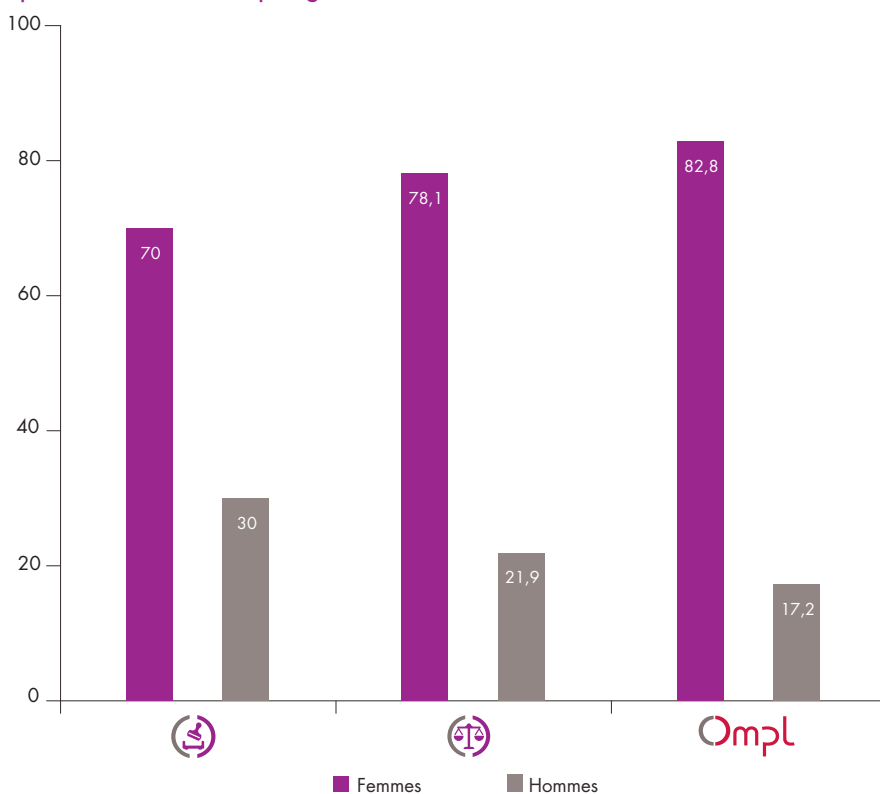


EMPLOIS TRÈS MAJORITAIREMENT FÉMININS

Les emplois de la branche sont très majoritairement féminins : 70,0 % des salariés sont des femmes.

Cette proportion est inférieure à la moyenne du secteur (78,1 %).

Répartition des salariés par genre (%)



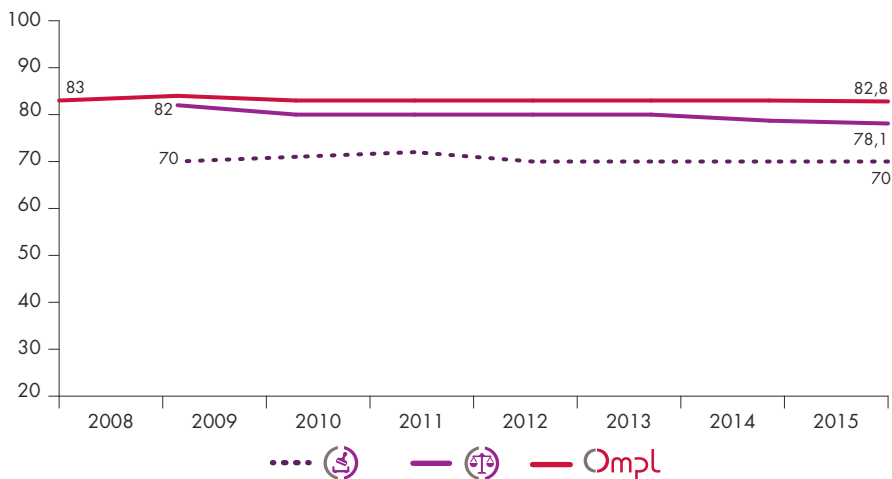


STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

La part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu sur la période.

Il oscille entre 70 % et 72 %.

Évolution du taux de féminisation (%)

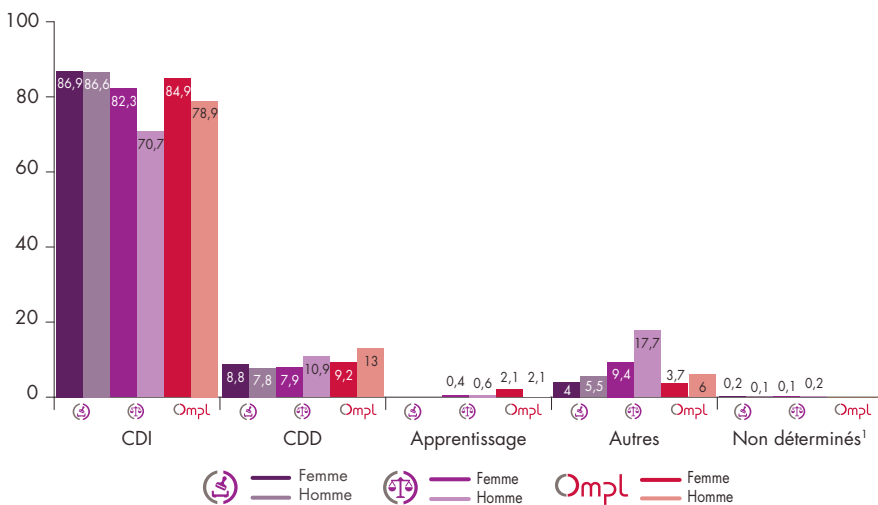


PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans la branche.

Les hommes bénéficient presque aussi souvent que les femmes de ce type de contrat.

Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



1. Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.





SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux de féminisation de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (73,8 %) et atteint un minimum pour la Corse (54,3 %).

Taux de féminisation par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	73,8	81,3	83,6
Bourgogne-Franche-Comté	71,3	79,2	86,4
Bretagne	71,3	80,2	83,3
Centre-Val de Loire	70,9	81,1	85,3
Corse	54,3	67,8	82,4
DOM	63,6	74,2	81,1
Grand Est	69,0	81,4	85,6
Hauts-de-France	68,8	78,3	82,7
Île-de-France	69,0	73,9	77,4
Normandie	71,1	71,3	84,6
Nouvelle-Aquitaine	73,2	81,8	84,5
Occitanie	70,1	82,2	84,6
Pays de la Loire	70,6	79,0	83,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	68,1	81,3	84,9
Ensemble	70,0	78,1	82,8